

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016**RÉUNION PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Monsieur le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h50'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 juin 2016 ouverte, non pas avec une heure académique de retard mais 50 minutes. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous un Conseiller à excuser ?

M. RASSAA.- Monsieur BERGEN est excusé

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Je voudrais excuser MM. GILLON, CONTENT et LEMMENS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Jean MATHY

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. STEIN et Mme MATHELOT

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme Anne MARENNE

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que le rapport annuel 2015 des activités de PUBLIFIN.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Je vous rappelle également qu'à l'issue du Conseil provincial se déroulera dans la Salle à manger de l'Hôtel provincial la présentation du Schéma de développement territorial et le Plan de mobilité aux membres du Conseil provincial ainsi qu'aux membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de Liège Europe Métropole (LEM). Après, nous aurons l'occasion de prendre le verre de l'amitié.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Proposition de motion relative à la non-reconnaissance du bachelier en psychomotricité comme profession paramédicale (Document 15-16/365)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder la suite de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'une proposition de motion relative à la non-reconnaissance du bachelier en psychomotricité comme profession paramédicale.

Ce document a été soumis à l'examen des Chefs de groupe ce jeudi 30 juin et le texte, repris sous la référence 15-16/365, a été déposé sur vos bancs. Il y a eu unanimité des Chefs de groupe pour accepter cette motion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

J'ouvre la discussion générale mais je vous rappelle que tous les Chefs de groupe ont marqué leur accord sur le sujet. Personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VI.- Questions d'actualité ET Accord de coopération 2016-2018 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

Document 15-16/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à Euroskills.

Document 15-16/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur « L'École 42 ».

Document 15-16/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au logiciel de bibliothèque Aleph.

Document 15-16/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les relations avec la Communauté germanophone.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Pour la première question référencée 15-16/07, je donne la parole à Madame Marie MONVILLE.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (de son banc).- La question est précise Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'invite donc Monsieur André GILLES, Député provincial – Président à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Madame MONVILLE, vous m'interrogez sur la participation des jeunes issus de l'Enseignement provincial à EuroSkills et, partant, le WorldSkills : les championnats, européen et mondial, des métiers techniques.

Bien entendu, nos élèves et nos étudiants, dans le secondaire, le supérieur et en promotion sociale, participent à de multiples concours, parmi lesquels EuroSkills et WorldSkills, qui comptent sûrement parmi les compétitions les plus prestigieuses et médiatisées.

Ce n'est donc pas un hasard si la Province a activement participé à l'organisation de la finale européenne à Spa-Francorchamps en 2012 et des Startech's Days 2016, la finale du championnat belge dont plusieurs épreuves se sont déroulées à l'Ecole Polytechnique de Seraing les 14 et 15 mars derniers ! Des enseignants de la HEPL et d'autres collaborateurs provinciaux prêtent également main-forte à l'ASBL WorldSkills Belgium en exerçant le rôle d'experts et de coaches pour préparer et encadrer l'équipe belge lors de ces compétitions internationales.

Mettre en valeur les métiers techniques et leur rendre leurs lettres de noblesse, tel est notre crédo commun, je pense ici à toute l'assemblée ici, unanime. Nous encourageons donc, bien évidemment, la participation de nos étudiants à de tels événements.

Représenter la Belgique lors de ces compétitions internationales constitue probablement, pour nos jeunes, l'une des plus intenses et enrichissantes expériences qu'ils vivront, sur de nombreux plans. Car, plus qu'affronter les autres compétiteurs, ce genre d'aventure permet avant tout de se confronter à soi-même, à ses propres limites, tant humaines que professionnelles, et de les transcender, de se dépasser.

Si l'on se penche sur la participation de nos jeunes à EuroSkills et WorldSkills ces dix dernières années, comme vous nous y invitez, nous pouvons observer ceci.

La Haute Ecole de la Province de Liège a envoyé cinq étudiants ou diplômés au championnat mondial au Japon, au Canada et au Brésil, dans les domaines de la menuiserie, des réseaux informatiques, de l'usinage et de la conception assistée par ordinateur. Deux d'entre eux y ont décroché un médaillon d'excellence, qui récompense un résultat égal ou supérieur à la moyenne mondiale.

Et c'est une dizaine de jeunes issus de notre Haute Ecole qui ont participé ou participeront au championnat européen, à Rotterdam, Lisbonne, Spa, Lille et Göteborg en décembre prochain. Ici aussi, ce sont surtout dans les domaines des réseaux informatiques, de l'e-business et de l'électromécanique qu'ils se sont illustrés, décrochant pas moins de six médailles d'or et trois médaillons d'excellence !

J'épinglerai tout particulièrement Noran PIERRE qui, en 2011, fut l'un des premiers à être distingué du Mérite wallon. Il déclara, à cette occasion, que c'était un grand honneur pour lui de recevoir cette distinction en espérant montrer la voie à la jeunesse wallonne car « L'avenir, c'est deux mains » disait-il.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

C'est bien dans cette philosophie d'exemplarité que nous envisageons la participation de nos étudiants à ces concours. En effet, nous parlons bien là d'un très haut niveau, et l'on peut comparer les jeunes qui s'y impliquent à nos élites sportives. Ce qui me permet de répondre à votre question sur la préparation. Je prendrai l'exemple de Loïc Forthomme, qui a concouru à São Paulo l'an dernier et ira à Göteborg à la fin de cette année.

Sous la houlette de Jean-Michel Neven, son professeur référent et coach, il va accomplir plus d'une demi-douzaine de journées de formation spécifique. L'année dernière, Loïc a également suivi trois jours de formation très pointue au logiciel de CAO, entendez par là Conception Assistée par Ordinateur utilisé dans le concours. Et c'est sans compter toutes les sessions d'e-learning et de team building auxquelles il participe. Et tout cela en devant « jongler » en plus évidemment avec son stage, son TFE et le job qu'il va exercer au Luxembourg à partir de septembre.

Je vous le disais : il s'agit là d'un profil qui s'assimile à celui d'un sportif de haut niveau. Nous pouvons nous réjouir de l'implication de ces jeunes et de leurs enseignants qui consacrent tant d'heures et de journées pour se préparer et se former au mieux !

Et cela porte ses fruits, puisque 10 étudiants de notre Haute Ecole et 5 élèves de notre Enseignement secondaire faisaient partie des 230 participants aux Startech's Days 2016 et 6 d'entre eux figuraient dans les 98 médaillés. Les étudiants de la Haute Ecole ont trusté les 3 premières places de la catégorie « CAO/DAO industriel » et les première et troisième places en « gestion des réseaux IT », tandis que Soraya M'Guedmini, une élève de l'IPES Hesbaye, a décroché la médaille d'argent en coiffure. Vous voyez, c'est très éclectique mais chaque fois, on essaye, ils essaient de décrocher et ils y parviennent.

La participation de nos élèves du secondaire à ces compétitions si exigeantes se révèle parfois un peu frustrante pour eux qui sont si jeunes et ont moins de « bouteille » que d'autres candidats plus âgés. Mais ils sortent toujours heureux de ces épreuves, si je puis dire et, bien souvent, ont attrapé le virus de la compétition. Tous en tout cas reconnaissent qu'en quelques mois, le concours leur a permis d'acquérir en accéléré l'équivalent de plusieurs années d'expérience !

Et il va sans dire que, dans le secondaire, nos jeunes prouvent régulièrement leur savoir-faire, comme en témoignent les récents prix décernés aux élèves de notre CEFA de Seraing aux Technios Trophies et à la Technifutur Academy.

Voilà, au final, ce qui nous importe, ce n'est pas tant l'esprit de compétition bien sûr, mais la valorisation, l'exemplarité, l'inspiration, l'émulation, la passion que nos jeunes talents et leurs enseignants peuvent susciter auprès de leurs condisciples et collègues. Et, sur notre site web, dans des capsules vidéo, auprès des médias ou encore dans nos publications, tels Notre Province, L'Echotier ou MAG TECH, qui vous est remis depuis que cela existe, et nous ne manquons évidemment pas de partager la passion et la créativité qui les guident : ils sont de véritables modèles qui peuvent créer des vocations.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Voilà, de même qu'on parle de sport pour tous à côté des élites, l'Enseignement de la Province de Liège met un point d'honneur à proposer des formations d'excellence pour tous ! Là est le vrai défi que nos équipes s'emploient à relever jour après jour !

J'espère avoir répondu à votre interrogation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 15-16/A08, je donne la parole à Monsieur Serge ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (de son banc).- La question est complète Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur André GILLES, Député provincial – Président, vous avez à nouveau la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voilà. Et bien, « L'École 42 » en effet, comme vous nous le rappelez dans votre question, est un établissement scolaire innovant non pas tant par les contenus de ses enseignements mais par ses méthodes, son organisation et son statut.

« L'École 42 » est une école parisienne privée d'informatique, entièrement financée par quatre mécènes, dont Xavier NIEL, dirigeant d'entreprise français spécialisé notamment dans l'industrie numérique. Les conditions d'accès à ce cursus sont assez strictes et reposent sur une sélection sévère des candidats potentiels, même si aucun diplôme n'est exigé à l'entrée. La formation proposée n'est pas diplômante et cette école, entièrement gratuite pour les élèves, repose sur un encadrement pédagogique très réduit, l'absence de programmes... Dès lors, même si, de par ses caractéristiques, ce modèle n'est pas transposable comme tel dans notre enseignement supérieur, nous pouvons tout de même retenir quelques points d'attention.

D'une part, la force de « L'École 42 » tient dans le lien privilégié entre la formation et l'entreprise. En Province de Liège aussi, le secteur du numérique a un besoin impératif de talents, que les formations actuelles doivent satisfaire plus encore. Une mobilisation des entreprises et acteurs impliqués dans le Plan numérique wallon ne peut être qu'un levier positif pour le développement de notre enseignement.

D'autre part, les innovations pédagogiques proposées ici, comme par exemple la pédagogie du projet, la ludification, le « peer to peer », le travail collectif qui misent sur le potentiel de créativité et d'autonomie de l'apprenant, méritent d'être analysées, voire même expérimentées ou consolidées quand elles existent déjà dans nos sections ou en amont de celles-ci, en particulier dans les filières dites « numériques ». Je pense par exemple à nos formations de bachelier en e-business, en informatique de gestion, en informatique et systèmes ainsi qu'à notre master en Sciences de l'Ingénieur industriel à finalité informatique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Permettez-moi de vous présenter les dernières actions menées par notre Haute Ecole sur le sujet. Tout d'abord, le lancement, dès septembre prochain, de « Bloc Booster », un serious game proposé aux étudiants par le Service d'Aide à la Réussite pour améliorer leurs méthodes de travail et « booster » comme son nom l'indique, leurs chances de réussite.

Ensuite, l'accord pris avec Liège Creative, un forum proposant un programme permanent de rencontres-conférences associant les mondes de la recherche, de l'entreprise et le secteur culturel. Grâce à cet accord, notre Haute Ecole, compte tenu de son expertise en la matière, est responsable de l'organisation, en collaboration avec différents partenaires, d'un cycle de séminaires sur le thème du numérique. Nos premiers séminaires seront organisés dès la rentrée prochaine. Et retenons aussi que, dans le cadre de cet accord, nos enseignants et nos étudiants ont la possibilité d'assister à diverses conférences.

Enfin, l'organisation d'une rentrée académique résolument placée sous le signe des nouvelles technologies puisqu'elle se penchera sur la liberté individuelle à l'ère du numérique, une question ô combien d'actualité « Debout Citoyen ! », qui sera débattue avec Joël de Rosnay, d'aucuns connaissent peut être, scientifique, essayiste et conseiller du Président de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, et avec Henri Monceau, Haut-Représentant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Droits humains, la Société de l'information et l'Economie numérique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Notons aussi que la Haute Ecole de la Province de Liège s'inscrit déjà dans la dynamique initiée par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) et par le WSL excusez-moi de tous ces acronymes mais bon, c'est comme ça, l'incubateur wallon pour les sciences de l'ingénieur, visant à développer des pratiques entrepreneuriales chez nos étudiants en s'impliquant, par exemple, dans le programme Startech.

Par ailleurs, je rappelle que nous disposons également, notamment par l'Enseignement Supérieur de Promotion sociale, d'une réelle expertise dans la formation d'adultes, la valorisation des acquis de l'expérience et la modularisation des parcours de formation.

Et enfin, pour conclure, je ne peux que soutenir la participation de l'Enseignement de la Province de Liège dans la mise en place d'un projet pilote intégrant plus encore le numérique dans l'enseignement de l'informatique. Il y a là certainement une piste intéressante à creuser, un projet innovant à mener dans le cadre, pourquoi pas, d'une expérience pilote que nous pourrions mener avec le Cabinet du Ministre Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi Ministre de l'Innovation et du Numérique au sein du Gouvernement wallon.

Voilà, je pense avoir répondu à la question et la préoccupation est forcément partagée, comme vous le constatez. Merci Monsieur le Président de m'avoir donné l'occasion de répondre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la question 15-16/A09, je donne la parole à Madame Vinciane PIRMOLIN.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- L'heure avançant et la question étant claire, je vais directement céder la parole à M. le Député Mottard.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial Paul-Emile MOTTARD, vous avez la parole pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame la Conseillère provinciale, il est exact que nous préparons à l'heure actuelle le passage à la dernière version du logiciel ALEPH utilisé par notre réseau provincial des bibliothèques.

Je pense qu'il est utile de rappeler au passage que le réseau ALEPH compte à l'heure actuelle 44 communes partenaires sur les 75 communes francophones et le catalogue collectif qui rassemble les collections des bibliothèques de ces 44 communes compte à présent près de deux millions de références.

Le réseau provincial a permis également pour les bibliothèques qui le souhaitent de mettre en place une carte unique du lecteur en Province de Liège. Son utilisation est assez simple puisque, pour le prix d'une seule cotisation annuelle, elle permet d'emprunter dans n'importe laquelle des bibliothèques adhérentes.

Alors, pour répondre à votre question, cet upgrade n'a rien de bien particulier puisqu'il s'agit de la version 23 du logiciel et donc, il y en a eu 22 autres avant... Ce changement est obligatoire afin d'être compatible avec Windows 10 et profiter des mises à jour de sécurité tant des serveurs que du système d'exploitation et du logiciel en lui-même. En effet notre version d'Aleph n'est plus officiellement supportée par Ex-Libris sous Windows 10.

L'upgrade d'Aleph est un projet sur lequel certaines équipes travaillent depuis plus d'un an. Il s'agit d'un processus très sensible qui demande une coordination parfaite entre les différents intervenants et sa date ne saurait être reportée sous peine d'impacter profondément et négativement l'ensemble du réseau.

Alors, le choix des dates est le résultat d'une concertation et d'une coordination entre d'une part, l'éditeur du logiciel Aleph (Ex-Libris), de notre fournisseur de service (NRB), de l'équipe OSEMA, de la DSI et du comité utilisateurs d'Aleph, le comité qui regroupe bien sûr les responsables des bibliothèques locales du réseau.

Un planning de migration est une opération très délicate à programmer. La période d'été ne pouvait pas convenir en raison des différentes indisponibilités tant des bibliothèques locales que du personnel des équipes soit, de la Province, de NRB ou Ex-Libris.

Après consultation de nos partenaires des bibliothèques locales, celles-ci ont exclu la possibilité de procéder à une migration pendant le mois de septembre. En effet, le mois de septembre est un mois des plus chargés au niveau du travail en bibliothèque à cause de la fin des vacances et de la rentrée des classes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

A partir du mois de novembre, les délais devenaient très délicats parce qu'en cas de problème, il serait devenu hasardeux de mener à bien la migration de front avec les autres obligations de fin d'année, comme par exemple la préparation et livraison des statistiques. Le mois d'octobre s'est donc finalement imposé comme étant la moins mauvaise des solutions.

Les bibliothèques sont depuis longtemps au courant de ce changement de version. Elles ont été prévenues depuis janvier 2016 que la migration aurait probablement lieu en octobre et elles ont officiellement été prévenues des dates précises lors du Comité des utilisateurs d'Aleph du 6 juin pour être plus précis. Les pouvoirs organisateurs devraient recevoir la confirmation officielle dans le courant de la semaine.

Il faut par ailleurs noter qu'il n'y a pas eu de réactions négatives au Comité des utilisateurs lorsque ces dates ont été communiquées. Certaines bibliothèques ont même considéré qu'il s'agissait d'une opportunité permettant d'accentuer encore les animations liées à la Fureur de lire.

Car en pratique, rien n'oblige une bibliothèque à fermer durant la migration. Le prêt de livre est tout à fait possible via l'utilisation du prêt hors ligne, solution de prêt prévue à cet usage. Les bibliothèques qui ne désirent pas fermer pourront donc continuer à fonctionner durant cette semaine. Elles bénéficieront bien entendu du plein soutien de l'équipe OSEMA pour passer au mieux cette période.

Donc Madame la Conseillère, je peux donc vous assurer que tout a été fait pour garantir à l'ensemble des utilisateurs que ce changement de version se déroulera dans les délais les plus brefs, avec un maximum de sécurité, pour des performances meilleures encore.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Et enfin, pour la question d'actualité reprise sous la référence 15-16/A10, je donne la parole à Monsieur Marc HODY.

M. ERLER, Conseiller provincial (de son banc).- M. le président, j'avais une intervention à faire sur le même thème et je pensais le faire dans le débat mais on a enchaîné les questions donc est-ce que je peux compléter maintenant ?

M. LE PRESIDENT.- La question d'actualité est posée par M. HODY donc si vous voulez compléter, allez y immédiatement donc M. HODY, montez à la tribune puis ce sera au tour de M. ERLER.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député-Président, à l'occasion de la séance plénière du Parlement de la Communauté germanophone de ce 20 juin, un Parlementaire libéral, qui est aussi Sénateur, a interpellé le Ministre-Président Olivier Paasch sur l'avenir de la Province en Communauté germanophone.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Lors de sa réponse, le Ministre-président germanophone a rappelé le souhait de l'entité d'exercer les compétences de la Province. Il a aussi insisté sur l'importance de la solidarité entre les différentes entités.

Olivier Paasch a rappelé un élément essentiel à savoir que seule la Wallonie est compétente pour décider d'un éventuel transfert de compétences de la Province.

Selon lui, le conflit concernant les systèmes de vote pour les élections provinciales de 2018 pourrait être résolu par une proposition du Gouvernement wallon : « il y a deux pistes dit-il, soit le transfert des compétences provinciales, soit l'autorisation du système de vote électronique pour les deux cantons germanophones ».

Monsieur le Député-Président, nous savons tous que ce débat n'est pas du ressort de la Province au sens strict. Toutefois, nous avons récemment adressé une motion au Gouvernement wallon par laquelle une proposition de médiation a été formulée.

Pouvez-vous informer le Conseil quant à la réponse éventuelle du Gouvernement wallon à cette proposition ?

Dans la mesure où la proposition de la Communauté germanophone est assez ferme au sujet de ces deux pistes avancées supra, à savoir soit le transfert des compétences provinciales, soit l'autorisation du système de vote électronique pour les deux cantons germanophones, aux conséquences très différentes pour la Province de Liège, le Collège provincial a-t-il été sollicité d'une quelconque manière par le Gouvernement wallon afin d'évoquer concrètement ces hypothèses et leurs conséquences notamment en termes budgétaires ?

Lors des discussions relatives à l'Accord de Coopération avec la Communauté germanophone, cette piste du transfert de compétences provinciales a-t-elle été abordée ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je cède la parole à M. ERLER qui m'a annoncé que ce serait très court donc, c'est parfait.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, je pensais que la réponse interviendrait au point 3 mais ça permettra d'enchaîner les questions. Mesdames, Messieurs.

Monsieur le Député-Président, le Brexit semble donner des idées à certains puisqu'après le célèbre « I want my money back » de Madame Thatcher, nous avons droit au « Ich will mein Geld zurück » de Monsieur Paasch.

En effet, l'encre du nouvel accord entre la Province de Liège et la Communauté germanophone n'est pas encore sèche, l'accord n'est même pas signé, que déjà la presse nous rapportait, la semaine dernière, la dernière plainte de Monsieur le Ministre-Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Une fois de plus, la méchante Province de Liège ne donnerait pas assez d'argent au gouvernement eupénois ; une fois de plus, il est d'accord pour de la solidarité mais pas trop ou alors à sens unique ; une fois de plus il revendique un transfert de compétences et surtout, les budgets qui l'accompagnent.

Mon groupe est d'avis qu'il faut clore ce débat. Pour ce faire, la Communauté germanophone peut légitimement attendre des réponses claires à certaines questions.

Monsieur le Député – Président, est-il exact que les moyens versés par la Province seront augmentés de 50 % dans le cadre de l'accord de coopération 2016-2018 ?

Est-il exact que la Province de Liège investit moins de 5 % des taxes perçues en Communauté germanophone, effectivement en Communauté germanophone ?

Est-il exact que la Province de Liège applique des politiques différentes pour les citoyens résidents en Communauté germanophone ou en Communauté française ?

Est-il possible de transférer des compétences provinciales à la Communauté germanophone ? Et si oui, pensez-vous que ces transferts soient bénéfiques pour les citoyens ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. D'autres demandes d'interventions ? Je cède donc la parole à M. André GILLES, Député provincial – Président à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc).- M. le Président, je réponds au point 2 - question 4, et au point 3 réunis alors ?

M. LE PRESIDENT.- Pour moi, on peut regrouper le tout. Oui, c'est une bonne idée donc, points 2 et 3 si tout le monde est d'accord. On peut globaliser le tout. Pas d'objection ? M. NIESSEN ?

M. NIESSEN, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je voudrais bien intervenir !

M. LE PRESIDENT.- Et bien intervenez maintenant comme ça M. GILLES peut répondre et à la question, et à l'accord de coopération avec la Communauté germanophone. C'est plus simple.

M. NIESSEN, Conseiller provincial (de son banc).- M. le Président,

M. LE PRESIDENT.- Avant que Monsieur le Député provincial – Président réponde aux autres interventions alors. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIESSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Je vais faire sonner un tout autre son de cloche que celui qu'on a entendu du côté du PSC et je veux commencer par un aspect positif.

M. DRION, Chef de groupe (de son banc).- PSC ! C'est de nous que vous parlez ?

M. LE PRESIDENT.- S'il-vous-plait, laissez continuer !

M. NIESSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- PSC/CSP... Voilà, je veux commencer par un aspect positif. Le fait de conclure un nouvel accord de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et les 9 communes de la Communauté germanophone est une bonne chose.

C'est un petit pas dans la bonne direction. Cet accord, comme d'ailleurs les autres accords de coopération précédents, aide à éviter des incohérences dans les actions politiques. Et cet accord met en évidence la situation institutionnelle spécifique de la Communauté germanophone.

En effet, la Province de Liège joue un rôle de proximité et d'intermédiaire entre la Région Wallonne et les Communes qui se trouvent sur le territoire de la province de Liège mais elle ne peut pas jouer ce même rôle pour les 9 Communes de la Communauté germanophone !

Il faut savoir que la Communauté germanophone et la Province de Liège ont des compétences quasiment identiques. Exercer sur un territoire aussi limité et pour une petite population de langues différentes les mêmes compétences à deux niveaux administratifs différents n'est pas logique. Pourquoi faut-il un pouvoir subordonné intermédiaire entre la Communauté germanophone et les 9 Communes situées sur son territoire de la Communauté germanophone ? Je pense que cela n'a pas beaucoup de sens.

A mon avis, il serait logique de suivre l'exemple de la Région Bruxelles-Capitale, c'est-à-dire de prévoir pour la Communauté germanophone le statut d'« entité extra provinciale ». Il faudrait à ce moment-là bien entendu, comme cela se fait toujours lors des transferts de compétences, négocier les implications financières correspondantes. Il est clair que dans un tel scénario, la Province ne prélèverait plus de taxe sur le territoire de la Communauté germanophone.

Cette voie est assez longue parce qu'elle nécessite un changement de la Constitution, processus qui pourrait, comme vous le savez, durer au moins deux législatures.

Il y a bien entendu moyen d'aller beaucoup plus vite. Le transfert des compétences provinciales de la Région Wallonne vers la Communauté germanophone via l'article 139 de la Constitution peut être voté dans les deux Assemblées concernées. On pourrait par la même voie, transférer le prélèvement des taxes immobilières de la Région Wallonne vers la Communauté germanophone, ce qui représenterait pour la Communauté germanophone et ses 9 Communes des moyens financiers supplémentaires de 15 millions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Il est bien évident que si la majorité PS/PRL de notre Province suivait cette logique, elle pourrait déjà anticiper cette évolution en rapprochant successivement à ces 15 millions l'enveloppe pour l'accord de coopération avec la Communauté germanophone.

Si on peut constater et saluer le fait que le montant annuel prévu dans le nouvel accord augmente de 50 %, force est de constater qu'à ce rythme, il faudrait encore 7 autres accords de coopération, c'est-à-dire 21 ans, avant d'atteindre les 15 millions.

Comme une augmentation systématique de 50 % pour les accords à venir me semble très peu probable, je penche pour favoriser le transfert de compétences de la Région Wallonne vers la Communauté germanophone via l'article 139.

A tous ceux qui pensent que c'est utopique, je voudrais signaler que certains partis sont favorables aux idées que je mentionne ici. Le programme ECOLO prévoit le statut extra provincial de la Communauté germanophone et au Parlement Wallon, le MR se prononce favorablement par rapport au transfert des compétences provinciales vers la Communauté germanophone.

A mon avis, le raisonnement que j'ai développé ici ne manque pas de logique. Je suis donc optimiste, que d'autres acteurs politiques se joindront à ce raisonnement.

Je tiens à souligner que, à mon sens, le statut extra provincial de la Communauté germanophone ne signifierait en aucun cas la fin des accords de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, bien au contraire. La Communauté germanophone, qui se voit comme intermédiaire et facilitateur pour la coopération transfrontalière à tout intérêt à développer ses contacts sociaux, économiques et culturels avec toutes les entités avoisinantes. Et bien évidemment, avec la Province de Liège. Une coopération étroite et intensive dans des domaines comme le tourisme, la culture ne perdrait rien de son opportunité. Cela compte évidemment aussi pour des coopérations techniques ou logistiques comme les achats groupés et la mobilité.

Venons-en à l'accord de coopération dont on parle aujourd'hui. Vous comprendrez, chers Collègues, que je ne voterai pas oui pour cet accord mais je ferai un effort parce que j'ai constaté qu'on est en train de diminuer l'écart entre l'enveloppe de l'accord et la somme prélevée sur notre territoire, c'est-à-dire 15 millions, je m'abstiendrai.

Je vous remercie.

Document 15-16/312 : Accord de coopération 2016-2018 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 15-16/312). Donc, comme nous avons accepté qu'on regroupe la question d'actualité et le point 3, et que pour le point 3 il y a un rapporteur pour la réunion du Bureau du Conseil, j'invite maintenant M. Alfred OSSEMANN à venir, enfin, nous faire rapport sur la discussion du Bureau.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial pour la présentation de votre rapport.

M. OSSEMANN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Monsieur le Député provincial – Président, Madame la Députée, Messieurs les Députés, chers Collègues.

Rapport de la réunion du Bureau de ce lundi 20 juin 2016, document 15-16/312.

A l'occasion de la séance du Bureau, Monsieur le Président Claude KLENKENBERG a invité les membres germanophones du Conseil provincial.

Le Président de séance a donné la parole à Monsieur le Député provincial – Président André GILLES qui a présenté le document dans sa version actuelle.

Monsieur le Député provincial - Président a expliqué qu'il y a eu plusieurs réunions à la demande du Collège provincial afin de convenir, en accord avec le Gouvernement de la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des 9 Communes germanophones, d'une convention de coopération pour les trois années à venir, 2016 à 2018. Il faut faire remarque que les 9 Communes de la Communauté germanophone sont à nouveau intégrées dans cette convention. Soit une convention tripartite.

L'aspect des activités intercommunales sera un facteur très important pour le Collège provincial et dès lors, pour la Province. L'Assemblée générale de la Conférence des Bourgmestres s'est bien passée et les points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité et le texte a été approuvé en ce qui concerne son contenu.

Il est intéressant de constater qu'il va ici d'une augmentation directe sur le plan financier d'environ 50 % par comparaison à la dernière convention de coopération.

Sans commenter chaque position en détail, le Député provincial – Président a fait remarquer que ce contrat a été rédigé d'une manière bien plus détaillée, comme on peut le constater en étudiant le document complet.

Il faut relever tout spécialement le montant de la supracommunalité de 410.000 € qui a été accordé à l'initiative de la Province de Liège à la Communauté germanophone au profit des Communes pour les besoins spécifiques engendrés par la langue allemande. Il importe beaucoup à la Province de Liège que la langue allemande soit respectée. Ceci vaut également et tout particulièrement pour les services de sécurité au sein desquels l'utilisation de la langue allemande doit être garantie en permanence.

On ne sait pas encore comment l'avenir se présentera. Il est cependant très important que la Province compte aujourd'hui 84 Communes, et non pas 84 moins 9 Communes !

Un membre du Bureau a posé la question de savoir pourquoi, à la page 3, le mode test ne mentionne concrètement que la Province et la Communauté germanophone et non pas la Conférence des Bourgmestres.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Monsieur le Député provincial – Président a renvoyé au texte tel que repris en d'autres endroits du document où on mentionne toujours les trois partenaires et il estime dès lors que ce fait revêt peu d'importance à l'endroit précité.

De plus, deux Bourgmestres sont membres de l'association Liège Europe Métropole ASBL et participent dès lors aux prises de décisions.

Madame la Directrice générale provinciale s'est ralliée à cette argumentation en disant qu'on allait vérifier le passage de texte précité et qu'on allait l'adapter en conséquence, le cas échéant.

Le document a été approuvé à l'unanimité. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Avant de répondre, Monsieur le Député provincial – Président, et comme le Chef de groupe MR souhaite intervenir, on globalisera le tout pour répondre de manière générale. C'est un petit peu particulier aujourd'hui, certes, mais bon...

Je cède la parole à M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie.

Très succinctement, d'abord pour dire tout à l'heure, j'ai oublié de vous demander de bien vouloir excuser M. ZACHARIAS qui est souffrant pour une longue période de temps et donc, voilà, je sais que c'est aussi un point qui lui tient à cœur comme aux autres Conseillers germanophones présents au sein de cette Assemblée.

Je voulais juste succinctement prendre la parole avant la réponse du Député – Président, un peu parce que j'ai entendu M. NIESSEN s'exprimer pour rappeler peut être que le MR n'est pas le punching ball local sur lequel on s'acharne quand on a rien d'autre à dire et simplement peut être, pour rappeler l'engagement inconditionnel du MR en faveur des Provinces, même si les idées de réformes sont souvent débattues.

Mais je pense que le MR participe non seulement au travail de la Province mais aussi à celui de la Communauté germanophone et que mon parti est toujours là pour mettre de l'huile dans les rouages ou les mains dans le cambouis dans les deux Institutions.

Quand on est dans les deux Institutions, je pense que l'on entend, on perçoit évidemment les différences, les sensibilités qui ne vont pas toujours dans le même sens.

Nous avons pris connaissance des déclarations du Ministre – Président, je pense qu'elles lui sont plutôt personnelles. Elles ne représentent pas, à ma connaissance, un avis du Gouvernement de la Communauté germanophone.

Je pense aussi, à titre personnel, que le moment aurait pu être mieux choisi puisque à l'heure où nous sommes appelés à voter cet accord de coopération, un peu plus de réjouissance aurait peut-être pu être le bienvenu.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Enfin, je me permets quand même de souligner qu'à ma connaissance, il n'y a pas une volonté majoritaire au sein de cette Communauté germanophone pour sortir de la province de Liège, même si on peut peut-être encore réfléchir aux évolutions institutionnelles dans les années à venir.

Enfin, si la question un jour devait se poser, là je peux évidemment rejoindre M. ERLER sur la comparaison, je pense que les difficultés que l'on vit aujourd'hui en Europe devraient inciter les citoyens de la province de Liège, tous autant qu'ils sont, à un peu plus d'union entre eux et de modérations dans les velléités institutionnelles plutôt que de repartir dans les croisades qui m'apparaissent d'un autre temps et mal coller à la fois au moment et à l'évolution institutionnelle de notre pays que nous voulons en tous cas en ce qui concerne mon groupe, la plus stable possible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je pose pour la toute dernière fois la question, je suppose que plus personne ne veut intervenir ? Personne donc je peux enfin donner la parole à M. André GILLES, Député provincial-Président, pour la réponse du Collège à la question d'actualité et le point 3 de l'ordre du jour.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je remercie le Chef de groupe MR pour ces précisions, je remercie le Conseiller OSSEMANN pour la qualité de son rapport de nos débats au Bureau. Écoutant Monsieur NIESSEN, qui nous parle de PSC, de PRL, je ne sais pas s'il sait que la guerre est finie...

Mais je ne puis évidemment être d'accord avec lui quand il réclame le modèle bruxellois qui n'est pas vraiment simplificateur en termes institutionnels puisque je me plais quand même à lui rappeler ou à l'en informer, s'il ne le sait, que pour gérer Bruxelles, dite Capitale, il y a bien sûr un gouvernement, comme en Communauté germanophone, avec autant de Ministres d'ailleurs, il y a 89 Députés, nous ne sommes plus que 56 ici, il y a la COCOM, la COCON, la COCOF et il y a même encore un Gouverneur.

Je ne sais pas si c'est moins coûteux, si c'est plus transparent et s'il y a moins de couches de lasagnes. Donc, ce n'est pas du tout un modèle.

Pour le reste, je dirais des provocations et de l'ingratitude annoncée puisque déjà son vote personnel en tous cas, je ne sais pas si c'est celui de son groupe, mais donc je vais répondre à Marc HODY précisément, qui m'avait fait l'honneur de poser la question d'actualité préalablement, donc je ne sais pas si c'est la position du groupe mais je résisterai, à M. ERLER et à M. NIESSEN et tel , je m'attacherai au mât et je mettrai du persil dans les oreilles pour résister au chant des sirènes et donc je ne répondrai pas à cette provocation.

Je prends simplement acte que l'on peut postuler le beurre, l'argent du beurre, mais qu'en plus espérer le sourire de la crémière c'est peut-être un peu excessif dans la prétention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Monsieur HODY, vous m'interrogez sur la suite réservée par le Gouvernement wallon à la motion adoptée par notre Conseil provincial le 26 mai dernier relativement aux modalités de vote pour le scrutin provincial d'octobre 2018 dans les neuf communes germanophones.

Je vous informe que des accusés de réception émanant de Monsieur Oliver PAASCH, Ministre-Président de la Communauté germanophone, Monsieur Paul MAGNETTE Ministre-Président du Gouvernement wallon, et Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement, de l'Energie et des Infrastructures sportives nous sont parvenus concernant cet objet. Je vous en donne lecture.

Le courrier de Monsieur PAASCH tout d'abord, reçu le 2 juin : « Sehr geehrter Herr Provinzabgeordneter, Sehr geehrte Frau Generaldirektorin, Ihr Schreiben vom 26. Mai 2016 habe ich dankend erhalten und zur Kenntnis genommen. Mit freundlichen Grüßen, Oliver PAASCH, Ministerpräsident »

En français : « Je vous remercie pour votre courrier du 26 mai 2016 dont j'ai pris connaissance. »

Le courrier de Monsieur MAGNETTE ensuite, reçu le 9 juin : « Monsieur le Président, Votre lettre du 26 mai 2016 m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention. J'ai pris bonne note de la motion relative aux modalités de vote pour le scrutin provincial d'octobre 2018 dans les neuf communes germanophones, adoptée par le Conseil provincial de Liège le 26 mai dernier. Je l'ai transmise à mon collègue Paul FURLAN, en charge des Pouvoirs locaux au sein du Gouvernement wallon afin qu'il lui réserve la suite nécessaire. Le 9 juin prochain, nous aborderons cette question avec le Ministre-Président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch. Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. Paul MAGNETTE ».

Et enfin, le courrier de Monsieur FURLAN, également reçu le 9 juin : « Monsieur le Député provincial, Madame la Directrice générale. Votre courrier relatif à l'objet mieux identifié sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Je vous informe qu'une rencontre avec la Communauté germanophone est prévue pour le 9 juin 2016. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites réservées à ce dossier. Je vous prie de croire, Monsieur le Député provincial, Madame la Directrice générale, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. Paul FURLAN ».

Voilà. A ce jour, la Province n'a pas été sollicitée par les précités en vue de contribuer de quelque manière que ce soit à la recherche d'une solution en vue de la simplification de l'exercice du droit de vote pour les citoyens de la Communauté germanophone.

Le Collège provincial entend rappeler ici qu'il reste, en tout état de cause, à la disposition des Gouvernements wallon et germanophone pour ce faire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Quant aux discussions relatives à l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, celles-ci reposent sur un postulat de départ à savoir, le maintien du positionnement institutionnel des signataires et des règles de compétences et de fonctionnement. Il est en effet expressément prévu, dans le préambule de l'accord, que toute modification des dispositions légales régissant ceux-ci ainsi que leurs modes de fonctionnement respectifs sont de nature à entraîner la résiliation de l'accord.

Le partenariat convenu entre les trois parties signataires résulte en effet de la volonté de poursuivre, sur une base consensuelle, la collaboration déjà existante, toute chose restant égale bien entendu.

La question d'un éventuel transfert de compétences n'a donc volontairement pas été abordée dans le cadre de la négociation de ce nouvel accord 2016-2018, a fortiori puisque l'évolution institutionnelle ne relèvera pas de la compétence des autorités provinciales.

Bien que des voix s'élèvent en ce moment pour revendiquer le transfert des compétences de la Province vers la Communauté germanophone, je relève que la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, a, le 15 juin dernier, marqué son accord sur le contenu de cet accord et que le Gouvernement de la Communauté germanophone devrait voter celui-ci le 7 juillet prochain. L'accord devrait donc bien être signé le 14 juillet ainsi que cela a d'ores et déjà été annoncé par le Ministre-Président de la Communauté germanophone lui-même.

C'est la raison pour laquelle, le Collège vous propose, en toute cohérence, de voter cet accord, quels que soient les débats à venir sur l'évolution institutionnelle.

Je vous remercie de votre attention (idem en allemand).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Danke schön. M. DRION, vous souhaitez prendre la parole ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Collège, mes chers Collègues et amis.

Petit pas nous dit-on ! Non grand pas ! Parce que ceux qui travaillent à l'extra provincialisation de 9 Communes commettent une grave erreur. L'histoire leur enseignera demain qu'ils commettent vraiment cette erreur.

Deux, mon avis et collègue Pierre ERLER a posé quelques questions dans la foulée du débat ouvert, ces questions sont des questions pour mieux appréhender, mieux comprendre la portée de l'accord qui, et nous le soulignons avec grande satisfaction, est aujourd'hui un accord tripartite, non pas au sens politique du terme mais au sens institutionnel du terme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Et nous avons le plaisir d'avoir autour de la table, la Conférence des Bourgmestres germanophones et je pense savoir, mais vous savez moi, je suis parfois naïf dans certaines régions de notre province mais je crois savoir quand même que quelques verres sont aux tables des Bourgmestres signataires de cet accord et donc, il faut nuancer le propos de notre amis ECOLO qui à mon avis, n'a pas eu toute l'information qu'il fallait de ses propres collègues en Communauté germanophone.

Il est ici question de la défense aussi des citoyens de la Communauté germanophone, ils sont de notre province, ils doivent rester de notre province, c'est l'intérêt de toutes et de tous, c'est la richesse de notre province, c'est la richesse d'une partie de notre région wallonne et donc, sans aucune ambiguïté, notre groupe vote évidemment ce nouvel accord.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il encore d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous allons passer enfin au vote des conclusions du Bureau du Conseil :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. NIESSEN

Le Conseil adopte ladite résolution, en dehors de M. NIESSEN.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 15-16/313 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire.

Document 15-16/314 : Enseignement de la Province de Liège : modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2016.

Document 15-16/315 : Enseignement de la Province de Liège : ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2016-2017.

Document 15-16/316 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du règlement d'ordre intérieur des Etablissements d'Enseignement de Promotion Sociale.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 15-16/313, 15-16/314, 15-16/315, 15-16/316) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 15-16/317 : Participation de la Province de Liège à l'asbl « Incubateur job@skills – Structure Collective d'Enseignement supérieur Liège-Luxembourg » à constituer.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 15-16/317).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/318 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements et de Culture - demande de soutien de l'asbl « Espace Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 15-16/318).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/319 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Embarquement Immédiat ».**Document 15-16/320 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « L'Epée ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 15-16/319, 15-16/320) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 15-16/320 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ça va être bref ! C'est une demande de soutien de l'asbl « L'Epée ». L'objet de la demande de soutien est à hauteur de 3.000 €, concerne la formation en langage des signes du personnel de l'institution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

La question posée est de savoir si cette formation a lieu dans notre réseau provincial d'enseignement et de formations. Il est répondu que cela concerne de l'interprétariat dans un cadre spécifique et qu'il n'est pas certain que cela soit prévu dans nos structures actuelles, cette possibilité sera néanmoins vérifiée.

La proposition a été adoptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 15-16/319, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/AB/08 : Amendement budgétaire : proposition d'augmentation du poste budgétaire (352/640705) libellé « Subvention dans le projet du Centre médical hélicopté de Bra-sur-Lienne » - Montant : 100.000 € (au lieu de 52.000 €).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur à vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/321 : Modification du règlement-tarif applicable à la plaine et au camping du Domaine provincial de Wégimont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 15-16/321).

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Ce document a été examiné par la troisième Commission a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie le 28 juin dernier et a examiné le document 15-16/321 relatif à la modification du règlement-tarif applicable à la plaine et au camping du Domaine provincial de Wégimont.

Un Commissaire demande s'il s'agit bien de répercuter une taxe de la Commune de Soumagne.

Monsieur le Député répond que c'est exact et que cette taxe devait initialement s'appliquer tant au camping qu'à l'hébergement au château. Le camping étant reconnu par le Commissariat Général au Tourisme, cette taxe de séjour ne paraît pas choquante. Pour l'hébergement par contre, il s'agit essentiellement de tourisme scolaire et social, la taxe paraît moins évidente. La Commune a entendu l'argument et modifié sa taxe.

Pour le camping de passage, il s'agit donc bien de répercuter la taxe et pour le camping résidentiel par contre, il a été calculé qu'elle pourrait dépasser le montant du forfait annuel de location payé par les campeurs. Le Collège a donc décidé de la plafonner et de la supprimer pour les enfants, prenant à sa charge les conséquences financières de cette mesure.

Le coût pour le budget provincial n'excédera pas quelques centaines d'euros par an.

Le point est approuvé par 9 votes pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/322 : Don d'un ensemble mobilier par l'asbl « Cirque Divers, d'une certaine gaieté ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 15-16/322).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/323 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale AIS – Haute Ardenne » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 15-16/324 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wohnraum für Alle » (Agence Immobilière Sociale de Saint-Vith) - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 15-16/323, 15-16/324) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/325 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel hautes Fagnes – Eifel » et de l'asbl « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 15-16/325).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/326 : Octroi de subventions en matière de Culture, d'infrastructure et d'Environnement et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « NN Events ».

Document 15-16/327 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de l'asbl « En Compagnie du Sud ».

Document 15-16/328 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Culture et Vie en Marche ».

Document 15-16/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « FIDEC ».

Document 15-16/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « JauneOrange ».

Document 15-16/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy ».

Document 15-16/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « ComblainSundays ».

Document 15-16/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel d’Engis ».

Document 15-16/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Seraing ».

Document 15-16/335 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Ardentes ».

Document 15-16/358 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Vidéogr@phie(s) ».

Document 15-16/359 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Chênée ».

Document 15-16/360 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « CLAP ».

Document 15-16/361 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Bucolique ».

Document 15-16/362 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Présence et Action Culturelle – Régionale de Liège ».

Document 15-16/363 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Amitiés Françaises de Liège ».

Document 15-16/364 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Belgomania ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 de l’ordre du jour (documents 15-16/326, 15-16/327, 15-16/328, 15-16/329, 15-16/330, 15-16/331, 15-16/332, 15-16/333, 15-16/334, 15-16/335, 15-16/358, 15-16/359, 15-16/360, 15-16/361, 15-16/362, 15-16/363, 15-16/364) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 15-16/327, 328, 330, 332, 334, 335, 360, 363 et 364 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

M. CLOSE-LECOQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais donc reprendre les points ayant fait l'objet de demandes de précisions ou de questions.

Le premier, c'est le point 15-16/327 relatif à la demande de l'asbl « En Compagnie du Sud ». La demande était un subside de 12.000 €, or vous accordez un subside de 15.000 €. Pourquoi ? Réponse : la Province a demandé qu'une des séances de ce projet qui se déroulera à la Caserne Fonck au mois de novembre dans le cadre de « Debout Citoyen ! », soit associée plus étroitement et qu'un spectacle puisse spécifiquement être accessible au milieu associatif. C'est donc une asbl professionnelle qui réalise une reprise d'un spectacle de qualité et donc, l'ensemble des points ont été votés, je vous donnerais le vote à la fin.

Le deuxième point qui a été évoqué est le point 15-16/328, demande de soutien de l'asbl théâtrale de Marche - Province de Luxembourg via l'asbl « Culture et Vie en Marche ». C'est une aide de 20.000 € dans le cadre des accords de réciprocité entre la Province de Liège et la Province de Luxembourg.

Premièrement le spectacle, donc les informations fournies sont que s'il s'agit d'une collaboration entre les deux Provinces qui vise à la présentation d'un spectacle relatif à « Theroigne de Méricourt », Amazone des Ardennes au Fourneau Saint-Michel, 6 spectacles au mois d'août, il y aura des acteurs liégeois dans le spectacle et celui-ci s'inscrit dans la collaboration entre les deux Provinces.

Par la suite et donc, plus globalement, une autre production devrait être mise sur pied l'année prochaine en province de Liège et est présentée également dans les deux provinces et peut-être, figurer sur une scène du Festival d'Avignon où la Province de Luxembourg a déjà présenté par le passé l'une ou l'autre production.

Enfin, plus globalement Monsieur le Député fait le point sur la demande du Commissaire l'interrogeant en précisant les différents secteurs culturels faisant l'objet de collaborations entre les deux Provinces, à savoir les musées ethnographiques, les actions communes dans le cadre de la BD et du Salon de la BD, la collaboration dans les Arts plastiques ainsi que dans « Ca balance » et son équivalent luxembourgeois.

Le troisième point ayant fait l'objet de questions est le point 15-16/330, soutien à l'asbl « JauneOrange ». Question d'un Commissaire : le subside est augmenté suite à la location complémentaire d'un chapiteau. N'est-ce pas regrettable que cette pratique dénoncée lors de la présentation du budget en octobre 2015 soit de nouveau présente et que donc, on doive investir de nouveau pour la location d'un chapiteau. La Province ne devrait-elle pas plutôt investir dans du matériel complémentaire ?

Ce point relatif à un chapiteau peut être couplé au point 15-16/363 où l'asbl « Amitiés Françaises de Liège » demande pour le 14 juillet également un subside complémentaire de 3.695 euros pour la location d'un chapiteau parce que ceux de la Province sont déjà occupés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

La réponse globale du Député est la suivante : dans les deux cas, il fallait trouver une solution. Il est impossible d'envisager l'achat d'un chapiteau supplémentaire, surtout de prendre en charge les frais supplémentaires au personnel provincial pour le montage et le démontage des installations.

Le quatrième point ayant fait l'objet d'une question est le point 15-16/332 relatif à l'asbl « ComblainSundays », soit le Festival de jazz début juillet ici à Comblain. Pourquoi 12.000 € à Comblain alors que pour un précédent « Ca jazz à Huy », on ne met qu'un montant de 4.000 euros.

Réponse : la différence de plateau et le niveau de la manifestation justifient la différence financière du soutien apporté à Comblain.

Le cinquième point évoqué est le point 15-16/334, un subside de 5.000 € au Centre culturel de Seraing. Quelle est l'activité a demandé un Commissaire ?

Réponse : il s'agit d'une fête de la Communauté italienne, la 19^{ème} édition de « Tarantella Qui » et il y avait juste une petite coquille à corriger dans la délibération puisque il était mis que cette manifestation était accessible aux personnes non spécialisées. Il a été précisé en Commission que cette manifestation était accessible plutôt aux personnes précarisées.

Enfin, le point 5 dans l'ordre du jour des points prévus, il y a encore les points complémentaires, le point 5 était relatif au 15-16/335, demande de 17.000 € de la SPRL « Les Ardentes ». Un Commissaire mentionne simplement le coup de pouce donné à cette manifestation puisque le subside passe de 12.000 € l'année passée à 17.000 € cette année.

Dans les points complémentaires, on s'attardera sur le 15-16/360, 10.000 € pour les 10 ans de l'asbl « CLAP » et là, un Commissaire signale simplement qu'on avait bien vu dans l'ensemble des points qui nous sont soumis un bel effort pour déposer toutes les demandes avant les manifestations, malheureusement « CLAP » est un petit peu tard puisque cette manifestation a eu lieu le 23 juin 2016.

Enfin, dernier point et j'en aurai terminé avec mon rapport, le point 15-16/364, soit 39.000 euros pour l'asbl « Belgomania », c'est-à-dire pour les Francofolies de Spa. Il est simplement demandé pourquoi on a d'un côté 33.000 € dans le dossier puis 39.000 ici. En fait, il s'agit de deux dossiers qui sont couplés à la fois l'aide récurrente aux Francofolies de Spa, idem à celle de 2015, et un subside de 6.000 € via le BREL et des actions de sensibilisation et de prévention via le département de Mme la Députée FIRQUET et Europe Direct.

Le vote global en Commission a été de 8 pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour votre rapport complet. En ce qui concerne les documents 15-16/326, 329, 331, 333, 358, 359, 361 et 362, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Je souhaite intervenir un instant sur le document 15-16/360 qui est donc le soutien à l'asbl « CLAP ».

Il nous revient que le 23 juin 2016, il y a une semaine, s'est déroulé un événement particulièrement intéressant, les acteurs, le contenu, le projet culturel étaient très intéressants. La difficulté, ou la réaction, c'est que nous n'avons pas été conviés à cette manifestation, sauf peut-être l'un ou l'autre d'entre nous, en autre titre et qualité.

Néanmoins, il nous est demandé aujourd'hui de ratifier un subside de 10.000 € pour cet événement dont nous devons souligner, au-delà de la qualité dans la soirée, la qualité dans la préparation, c'est le 10^{ème} anniversaire du « CLAP » et le 15^{ème} anniversaire du Fonds Wallon pour l'Audiovisuel Wallimage.

Nous savons qu'en terre liégeoise, seul ce projet image-ciné est un projet qui se développe, nous pourrions en être peut être prochainement « la capitale » et donc, pourquoi venir maintenant, après l'événement, sans que nous n'ayons été associés ?

Un petit clin d'œil sans doute au Collège provincial sur le sujet mais merci de veiller à l'avenir à ce que dans des événements où nous intervenons, qui sont une image, c'est le cas de le dire, une image voire une vitrine de la Province, nous ne soyons pas conviés c'est un regret.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres questions sur le point ? Il n'y en a plus. M. le Député MOTTARD, vous souhaitez répondre ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc, deux ou trois éléments de réponse. Le premier c'est que M. le Conseiller Dominique DRION vient de mettre l'accent sur l'événement des 10 ans du « CLAP » et des 15 ans de « Wallimage » puisque c'est à l'initiative de la Province que le CLAP a été créé et puis que les collègues du Luxembourg et de Namur se sont joints à cet événement.

Je suis assez étonné de son affirmation comme quoi il n'a pas été associé puisque j'avais demandé et je pense que cela a été fait mais je vérifierai, que les membres de la Commission Culture aient été invités Pas la Commission Culture mais les membres de la troisième Commissions, comme quoi, après le PSC....

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Quoi qu'il en soit, je vais vérifier que les membres de la troisième Commission aient été associés et je pense que ça a été fait mais je ne peux pas vous l'affirmer suite à l'intervention de Dominique, il est évident que nous essayons dans la mesure du possible de toujours associer les élus du Conseil aux différentes manifestations culturelles. Elles sont très nombreuses et donc, je comprends bien que parfois ce n'est pas possible d'accueillir tout le monde.

Ceci dit, dimanche passé, il y avait le vernissage au Château de Jehay et les Conseillers voire des Conseillères étaient présents à Jehay, tout à l'heure, c'est le lancement des « Vacances Théâtre Stavelot », je ne doute pas qu'il y aura plus d'un Conseiller dans la salle qui sera également présent, bref, il n'y a aucune volonté de ne pas associer ni les membres du Conseil ni les membres de notre Commission donc, je vais vérifier et je fournirai une réponse écrite au Chef de groupe CDH.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Excusez-moi Monsieur le Président mais le Forum est une grande salle !

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'a jamais dit que c'était un petit événement M. DRION ! Bien, y a-t-il une autre demande d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces dix-sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix-sept résolutions.

Document 15-16/336 : Octroi de garantie d'emprunts dans le cadre de la construction d'une usine de biométhanisation.

(Voir rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 15-16/336).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Freddy BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

J'ai donc le privilège de faire rapport sur le point 35 ; il s'agit de l'octroi d'une garantie d'emprunts dans le cadre de la construction d'une usine de biométhanisation et c'est une sollicitation d'Intradel.

La quatrième Commission a donc examiné la demande d'Intradel sollicitant la caution financière de notre Institution pour un montant de 23 millions d'euros maximum et relativement à l'investissement important auquel l'Intercommunale consent par la construction d'une usine de biométhanisation.

Un Commissaire interroge sur la pratique provinciale en général et sur l'impact présumé d'une telle garantie sur le plan de la capacité globale d'investissement de la Province.

M. le Député provincial compétent, Robert MEUREAU, apporte les explications de nature à rassurer les membres de la Commission quant aux raisons qui ont amené Intradel à se retourner vers les autorités provinciales plutôt que de s'adresser aux 72 Communes affiliées, sur les 84 communes du ressort de la province de Liège ; quant au nombre et au volume des engagements du même type déjà pris par le pouvoir provincial, à savoir en 2004 en faveur du CHR East Belgium avec un solde fin 2014 de 256.000 euros, en 2009 en faveur du CILE pour un montant de 100 millions d'euros, ou encore en 2012 en faveur d'ISoSL avec un solde au 31 décembre de 6.615.000 euros.

Troisièmement, quant au risque de faillite d'Intradel, pouvant être considéré comme quasi nul puisque tous les associés interviennent solidairement le cas échéant en cas de déficit, ce fut le cas en 2015.

Fort de ces précisions, les Commissaires présents approuvent par 7 voix pour et 3 abstentions la proposition d'octroi de garantie et je suggère que lorsque l'on inaugurera si on doit encore inaugurer l'usine de biométhanisation, nous n'oublions pas d'inviter M. DRION.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION est sorti donc il n'y a pas de souci... M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Alors, nous pensons en fait que contrairement aux apparences, la construction d'une usine de biométhanisation est nuisible pour l'environnement, la santé et les finances publiques.

Pour l'environnement car les centrales biomasses ne sont ni durables ni écologiques, il s'agira très certainement d'importer de grandes quantités de bois. Pour la santé car ces centrales émettent beaucoup de particules fines et d'autres polluants et enfin, pour les finances publiques, car la biomasse est la plus chère des différentes sources d'énergies renouvelables devant l'éolien et le photovoltaïque.

Enfin, dernier argument, le projet vient d'être abandonné en Flandre après un débat public important qui a fini par pousser à la démission la Ministre flamande Annemie Turtelboom.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. CULOT, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Et bien, on a souvent, et moi en particulier, l'habitude d'entendre beaucoup de bêtises dans le chef du groupe PTB, ici et ailleurs, aujourd'hui c'en est une démonstration tout à fait exceptionnelle.

Là, je dois dire que je suis sidéré. On a donc une intercommunale 100 % publique, qui demande à la Province de Liège, à ma connaissance qui est toujours 100 % publique, de l'aider à faire un investissement 100 % public et le groupe PTB vient nous dire à la tribune que tout ça est très mauvais.

Alors, vous pouvez demander à SITA peut être de le faire elle-même hein ! Ou à d'autres multinationales des déchets mais franchement, venir dire ici qu'il est inacceptable de soutenir la construction d'une usine 100 % publique c'est vraiment de la bêtise totale, vraiment totale.

Par ailleurs, sur les critères environnementaux, je pense que vos données ne sont pas tout à fait à jour, moi je pense que la biométhanisation quand on fait des collectes de déchets organiques dans toutes les Communes, en tous cas qui ont bien voulu y adhérer, de la province de Liège, c'est plutôt une bonne chose.

C'est vrai que votre groupe n'arrête pas d'animer ou d'exciter les populations pour qu'elles refusent cette collecte, qu'elles déversent sans doute leurs déchets sur la voie publique ou dans les bois, mais très franchement, quand on fait cet effort de collecte de rationalisation des déchets, qu'on les emmène dans une usine qu'on construit sur des deniers publics, que l'on va en plus produire de l'électricité grâce à la biométhanisation, que l'on va faire même un système de chauffage urbain pour chauffer des bâtiments publics à Herstal, venir ... mais ça, rassurez-vous, je me ferai le porte-parole de votre interprétation à la limite du supportable aujourd'hui pour dire que le PTB en province de Liège s'oppose à la construction d'investissements et de projets publics sur le territoire de la province, ça me fera un bien fou et surtout, ce sera une information vraiment essentielle pour les habitations de la province et peut être pour vos électeurs aussi...

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/337 : Adoption d'un règlement unique portant statut et mode de rétribution des collaborateurs occasionnels désignés par la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 15-16/337).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/338 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2016 et de la modernisation des Équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2016 (Appel à projets 2014-2015), de matériel de cuisine destiné à couvrir les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre pour se terminer au 31 mai 2017.

Document 15-16/339 : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement « Autres machine et matériel » 2016, d'un chromatographe en phase gazeuse couplé à un double spectromètre de masse indispensable au Laboratoire « Santé et Qualité de Vie » de l'Institut provincial Ernest Malvoz dans le cadre de l'analyse des composés organiques volatiles et des polychlorobiphényles présents dans les eaux et les sols ainsi que sa maintenance subséquente pour une période de 4 ans (2017-2020)

Document 15-16/340 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition, dans le cadre du plan global d’acquisitions prioritaires de véhicules 2016, d’un fourgon tôle simple cabine, d’un fourgon tôle double cabine et d’un tri benne pour les besoins respectifs de la Station provinciale d’Analyses Agricoles (SPAA) et de la Régie provinciale des Bâtiments.

Document 15-16/341 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye, site rue de Huy – Renouvellement des sièges de la salle des fêtes et acquisition de mobilier de collectivité.

Document 15-16/342 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition et au montage de tribunes télescopiques destinées à équiper le Pôle Ballons de l’Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39, 40 et 41 de l’ordre du jour (documents 15-16/338, 15-16/339, 15-16/340, 15-16/341, 15-16/342) ont été regroupé à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 15-16/342 ayant soulevé une question, j’invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Concernant le point sur le marché public de fournitures, mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition et au montage de tribunes télescopiques destinées à équiper le Pôle Ballons de l’Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye, document 15-16/342, un Commissaire demande combien de tribunes sont prévues et combien de places par tribune.

Il lui est répondu que c’est une tribune pliante de 500 places. La configuration de la salle permet d’un mettre une opposée ou alors plusieurs petites mobiles. A voir avec l’usage futur si c’est nécessaire, sachant qu’il y a également la possibilité d’en louer le cas échéant.

Le choix de la tribune pliante s’explique par la nécessité de garder un maximum de terrains disponibles pour le sport-études ou les entraînements.

La résolution a été adoptée par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les autres documents, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 15-16/338 et 339, par 7 voix pour et 4 abstentions pour le document 15-16/340 et par 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 15-16/341.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 15-16/343 : Mise à disposition de la Commune de Stoumont d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Document 15-16/344 : Mise à disposition de la Ville de Waremme d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 15-16/343, 15-16/344) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/345 : Règlement relatif aux indemnités de logement des Ministres des Cultes reconnus.

Document 15-16/346 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers.

Document 15-16/347 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2014 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 15-16/345, 15-16-346, 15-16/347) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 15-16/345 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-François BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice, mes chers Collègues, bonjour.

Documents donc 15-16/345, 346, 347. Pour le premier document qui concerne le règlement relatif aux indemnités de logement des ministres des cultes reconnus.

En ce qui concerne le premier dossier, un Conseiller pose la question de savoir combien de personnes sont visées. Il lui est répondu 7 actuellement.

Un autre Conseiller demande si des contacts ne seraient pas possibles avec les Communes pour trouver des solutions plus pratiques et moins coûteuses. Monsieur le Député répond qu'en se basant sur son expérience d'Echevin et après avoir géré dans sa Commune les relations avec les fabriques d'église, il préfère éviter ce système dont les effets pourraient être pernicieux. J'ai bien traduit votre pensée ? On dirait que oui.

Une dernière question concerne enfin l'origine de cette mesure. Le Député répond qu'il s'agit en fait d'un objectif d'équité mais aussi d'encadrement du mécanisme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Pas de remarque pour les deux autres documents, les trois résolutions ont été adoptées par 8 voix pour 3 abstentions.

M. LE PREPSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/348 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la S.A. « GOLAZO Sports ».

Document 15-16/349 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».

Document 15-16/350 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Commission des Jeunes du RFC Malmundaria ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47, 48 et 49 de l'ordre du jour (documents 15-16/348, 15-16/349, 15-16/350) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 15-16/348 et par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 15-16/349 et 350.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/351 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid – Création d'un parking pour voitures, rue Haftay ».

Document 15-16/352 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute Ecole de la Province de Liège, site Campus de Jemeppe – construction d'un hall de sports.

Document 15-16/353 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Maison Erasmus et locaux d'administration pour la HEPL – Installation de deux ascenseurs.

Document 15-16/354 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Pôle Ballons à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye, rue de Huy à Waremme – Revêtement de sol sportif et équipement sportif.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 50, 51, 52 et 53 de l'ordre du jour (documents 15-16/351, 15-16/352, 15-16/353, 15-16/354) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016**Document 15-16/355 : Fléron – Site des Grimonprés – Perspectives de résiliation et de concession de baux emphytéotiques avec la Commune de Fléron et création d'un parking d'écovoiturage.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 15-16/355).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Luc NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi pour débattre du document 15-16/356 pour la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Ville de Seraing sur deux parcelles de terrain lui appartenant, avenue Montesquieu à Seraing (Jemeppe).

Un membre pose la question suivante : y a-t-il sur l'ensemble des parkings de déstagement des réflexions par rapport à la pertinence de l'endroit et une éventuelle adaptation ?

Il lui est répondu que oui et que le parking qui devrait prendre place sur cette parcelle est très très bien situé et devrait normalement être bien fréquenté.

Votre cinquième Commission vous propose d'adopter le document par 8 voix pour et 3 abstentions.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/356 : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Ville de Seraing sur deux parcelles de terrain lui appartenant, avenue Montesquieu à Seraing (Jemeppe).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 15-16/356).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/AB/15 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (351/640133) visant à l'achat de vélos électriques pour mise à disposition du personnel provincial – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer au procès-verbal de la réunion, je voudrais quand même vous dire que vous trouverez sur vos bancs, je trouve ça excessivement bien fait, les sous-bocks sont parfaits et j'apprends qu'ils ont été réalisés par la Plate-forme provinciale des Réfugiés, une coordination provinciale d'un travail de terrain pour accueillir les réfugiés et les intégrer de manière performante avec les opérateurs que sont le CRIPEL, le CERI FEDASIL et la Croix-Rouge.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2016

Je trouve cela très chouette et j'espère que ce sera bien distribué à tous niveaux car c'est fort intéressant.

Je reviens au point 57 de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2016, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 29 septembre 2016 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 17H15'.

X.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.